

avoir la justice de plusieurs seigneuries limitrophes. Jusquelà, les choses avaient été laissées à peu près à l'abandon, mais à cette époque, les bénéfices qu'apportait la régularité de la justice, firent élever des difficultés touchant l'étendue du pouvoir des baillis du Velay d'avec celui des baillis de Montbrison. Il y eut procès : Philippe de Valois intervint, et finalement les pays en contestation furent adjugés au comte du Forez. A partir de cette époque, il semble que les limites des deux régions aient été mieux déterminées, le ressort de la justice mieux circonscrit. C'est Montbrison qui doit présider aux questions litigieuses de nos contrées.

Nous voici arrivés à la guerre avec les Anglais, et au moment où, après cette guerre, les Routiers, les Tard-Venus et autres bandes guerrières dévastent le pays. Nous voyons Renaud de Forez, seigneur de Malleval, — le même qui, en 1318, avait reçu en héritage Malleval, — prendre part avec son neveu, le comte du Forez, Louis I<sup>er</sup>, à la bataille de Brignais (6 avril 1362). Alors que le comte y fut tué, lui, il y fut fait prisonnier. Une fois sorti de prison, il devint tuteur de son nouveau neveu, devenu comte du Forez sous le titre de Jean II. Son administration fut déplorable et « fut couverte d'une tache ineffaçable qui laissa douter s'il fut imbécile ou voleur. La première hypothèse reste la plus probable, car Renaud vieux et sans enfants, n'avait guère intérêt à se faire voleur, à moins qu'il ait voulu récupérer les sommes que lui avait coûtées son affranchissement des mains des Tard-Venus (6). » Car il paraît qu'il vendit à Louis de France, second fils du comte Jean et frère du roi Charles V, le comté du Forez pour la

---

(6) Aug. Bernard, in *Histoire du Forez*, page 337, 1835.